



**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Province de Québec,

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,

Comté Roberval–Lac-Saint-Jean,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1285, avenue du Rocher, à Normandin, ce 16^e jour d'octobre 2018, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Carole Dufour, Véronique Ménard, Suzanne Ouellet, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Suzanne Tremblay, tous commissaires; M^{mes} Marie-Eve Castonguay et Mireille Tremblay, commissaires-parents, sous la présidence de M^{me} Brigitte Gagné, présidente, assistée de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

ABSENCES :

M^{me} Marie-Eve Lebel et M. Jean-Patrice Tremblay, commissaires.
M^{me} Julie Girard-Rondeau, commissaire-parent.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M^{me} Nadia Tremblay, directrice du Service des ressources humaines.

1. Mot de bienvenue

M^{me} Brigitte Gagné souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

M^{me} Brigitte Gagné vérifie qu'il y a quorum.

CC-8187-10-18

Il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CC-8188-10-18

Il est PROPOSÉ par M^{me} Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- Convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche;
- Application de l'article 5-7.00 de l'entente locale des enseignantes et des enseignants;
- Engagement – Éducatrices ou éducateurs en service de garde;
- Engagement – Mécanicienne ou mécanicien, classe 1, au CFP du Pays-des-Bleuets;
- Engagement – Techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée;
- Appel d'offres : Déneigement des cours et des stationnements – Hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;
- Nomination des représentants des groupes socioéconomiques, sociocommunautaires et des entreprises au conseil d'établissement du CÉA du Parcours-et-du-Tremplin;
- Nomination des représentants des groupes socioéconomiques, sociocommunautaires et des entreprises au conseil d'établissement du CÉA L'Envol/Le Retour.

A D O P T É

4. Approbation des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal du 18 septembre 2018

CC-8189-10-18

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 18 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

4.2 Procès-verbal du 28 septembre 2018

CC-8190-10-18

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 28 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. Affaires découlant des procès-verbaux**5.1 Procès-verbal du 18 septembre 2018**

Il n'y a rien à signaler.

5.2 Procès-verbal du 28 septembre 2018

Il n'y a rien à signaler.

6. Correspondance

Il n'y a rien à signaler.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

8. Ressources éducatives jeunes

Aucun sujet n'a été discuté.

9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle**9.1 Convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche**

ATTENDU que, en vertu de l'arrêté ministériel numéro 00885 du 11 mars 1992, il y a eu constitution de la Forêt d'enseignement et de recherche Jean-Dolbeau (ci-après désignée : la « Forêt d'enseignement et de recherche »);

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a des objectifs en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU que la gestion de la Forêt d'enseignement et de recherche a été confiée à la Commission scolaire aux termes d'une convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche conclue le 12 juillet 1993;

ATTENDU que cette convention est en vigueur depuis sa mise en place;

ATTENDU que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs accepte de confier la gestion de la Forêt d'enseignement et de recherche à la Commission scolaire;

ATTENDU que l'ancienne convention sera remplacée par une nouvelle convention;

ATTENDU que la nouvelle convention de gestion a une durée de vingt-cinq (25) ans;

En conséquence,

CC-8191-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la convention de gestion avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour une durée de 25 ans.

A D O P T É

10. Ressources humaines

Demande de huis clos

CC-8192-10-18

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 15.

A D O P T É

Retour en assemblée délibérante

CC-8193-10-18

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 19 h 39.

A D O P T É

10.1 Application de l'article 5-7.00 de l'entente locale des enseignantes et des enseignants

ATTENDU que la personne enseignante dont le nom figure aux archives du Service du secrétariat général sous le numéro matricule 5881 est une personne enseignante à temps partiel;

ATTENDU le contrat à temps partiel en vigueur pour l'année scolaire 2018-2019 de ladite personne enseignante;

ATTENDU l'absence sans raison valable de ladite personne enseignante depuis le 17 septembre 2018;

ATTENDU l'avis de bris de contrat transmis à ladite personne enseignante, conformément à l'article 5-9.05 de l'entente locale de la convention collective des enseignants;

ATTENDU les représentations faites;

ATTENDU les discussions à huis clos suite au comité plénier qui a précédé la séance;

APRÈS mûres délibérations et réflexions par les membres du conseil des commissaires;

En conséquence,

CC-8194-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

DE PROCÉDER à la résiliation du contrat d'engagement de la personne enseignante dont le nom figure aux archives du Service du secrétariat général sous le numéro matricule 5881 à compter du 17 septembre 2018, soit la date du début de l'absence sans raison valable de celle-ci par application de l'article 5-7.00 de l'entente locale de la convention collective des enseignants;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit autorisée à faire parvenir tous les avis à cet effet conformément aux dispositions applicables.

A D O P T É

10.2 Engagement – Éducatrices ou éducateurs en service de garde

ATTENDU l'ouverture des postes suivants d'éducatrices ou d'éducateurs en service de garde, postes réguliers à temps partiel :

ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'HEURES
Service de garde de l'école Jolivent à Chambord	7,5 h
Service de garde de l'école Notre-Dame à Roberval	7,0 h
Service de garde de l'école Notre-Dame à Roberval	7,0 h
Service de garde de l'école Benoît-Duhamel à Roberval	7,5 h
Service de garde de l'école Benoît-Duhamel à Roberval	7,5 h
Service de garde de l'école Carrefour étudiant à Saint-Félicien	8,25 h
Service de garde de l'école Carrefour étudiant à Saint-Félicien	8,25 h

ATTENDU l'application de la convention collective et de la liste de priorité d'embauche;

ATTENDU l'affichage des postes à l'externe;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de M^{me} Carole Dufour, commissaire, de M. Éric Pelletier, directeur adjoint dans les écoles primaires du secteur Roberval, et de M. Jean-François Ouellet, coordonnateur du Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-8195-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Véronique Ménard et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement des personnes ci-après désignées :

TITULAIRE	ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'HEURES	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Myriam Villeneuve	Service de garde de l'école Jolivent	7,5 h	17 octobre 2018
Carolann St-Louis	Service de garde de l'école Notre-Dame	7,0 h	17 octobre 2018

Lucie Lallemand-Gagnon	Service de garde de l'école Notre-Dame	7,0 h	17 octobre 2018
Andréa Girard	Service de garde de l'école Benoît-Duhamel	7,5 h	17 octobre 2018
Sabrina Bizzaro	Service de garde de l'école Benoît-Duhamel	7,5 h	17 octobre 2018
Anabelle Bouchard	Service de garde de l'école Carrefour étudiant	8,25 h	17 octobre 2018
Vacant	Service de garde de l'école Carrefour étudiant	8,25 h	

A D O P T É

10.3 Engagement – Mécanicienne ou mécanicien, classe 1, au CFP du Pays-des-Bleuets

ATTENDU l'ouverture d'un poste de mécanicienne ou de mécanicien classe 1, poste régulier à temps plein de 38,75 heures par semaine, au centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU l'application de la convention collective;

ATTENDU l'application de la liste de priorité d'embauche;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M. Gabriel Bilodeau, au poste de mécanicien classe 1, poste régulier à temps plein de 38,75 heures par semaine, au centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets, dont la date d'entrée en fonction est le 17 octobre 2018.

A D O P T É

10.4 Engagement – Techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée

ATTENDU l'ouverture des postes suivants de techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée, postes réguliers à temps partiel :

ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'HEURES
École Notre-Dame-des-Anges	26 h
École Notre-Dame-des-Anges	20 h
École Boisjoli	20 h
École La Source/Les Prés Verts	15 h
Polyvalente de Normandin	14 h

ATTENDU l'application de la convention collective et de la liste de priorité d'embauche;

ATTENDU l'affichage des postes à l'externe;

ATTENDU la réussite d'un test de sélection;

En conséquence,

CC-8197-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement des personnes ci-après désignées :

TITULAIRE	ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'HEURES	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Jessica Gagnon	École Notre-Dame-des-Anges	26 h	31 août 2018
Caroll-Ann Fortin	École Notre-Dame-des-Anges	20 h	30 août 2018
Vanessa Dumais	École Boisjoli	20 h	30 août 2018
Frédérique-Marie Gravel	École La Source/Les Prés Verts	15 h	30 août 2018
Marie-Christine Adam	Polyvalente de Normandin	14 h	30 août 2018

A D O P T É

11. Ressources financières

11.1 Mandat à la FCSQ pour adhérer au regroupement d'achats concernant le Programme lait-école

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets entend encore favoriser la distribution du lait-école;

ATTENDU que toutes les écoles primaires de la Commission scolaire participent à la distribution;

En conséquence,

CC-8198-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) afin qu'elle procède, en son nom, à l'appel d'offres regroupé concernant l'achat du lait-école pour une période de trois (3) ans, plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, soit du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2021, à la discrétion de la FCSQ;

QUE la Commission scolaire s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE la Commission scolaire accepte que les fournisseurs retenus versent directement à la FCSQ des frais de 1% de la valeur des contrats d'approvisionnement.

A D O P T É

11.2 Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 798 000 \$;

ATTENDU que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

En conséquence,

CC-8199-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 798 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
 4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
 5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
 6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente ou le directeur général ou le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

A D O P T É

12. Ressources matérielles**12.1 Appel d'offres : Déneigement des cours et des stationnements – Hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021**

ATTENDU l'appel d'offres public dans les journaux pour l'octroi des contrats de déneigement à renouveler;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 10 octobre 2018, à 14 h;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues, à savoir :

Secteur Saint-Félicien				
Polyvalente des Quatre-Vents				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Ludger Guay inc.	16 854,48 \$	16 854,48 \$	17 191,56 \$	50 900,52 \$, plus les taxes applicables
École Hébert				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Ludger Guay inc.	6 440,38 \$	6 440,38 \$	6 569,18 \$	19 449,94 \$, plus les taxes applicables
École Mgr Bluteau				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Ludger Guay inc.	6 286,15 \$	6 286,15 \$	6 411,87 \$	18 984,17 \$, plus les taxes applicables
Centre d'éducation des adultes Le Retour				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Ludger Guay inc.	6 146,76 \$	6 146,76 \$	6 269,69 \$	18 563,21 \$, plus les taxes applicables
Secteur Dolbeau-Mistassini				
Édifice Chanoine-Simard				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.)	9 600,00 \$	9 600,00 \$	9 600,00 \$	28 800,00 \$, plus les taxes applicables
Entreprise d'excavation Gaétan Girard (9014-8636 Québec inc.)	12 500,00 \$	12 750,00 \$	13 005,00 \$	38 255,00 \$, plus les taxes applicables
Terrassement Clément Dumais (9014-0740 Québec inc.)	13 250,00 \$	13 250,00 \$	13 250,00 \$	39 750,00 \$, plus les taxes applicables
Excavation Unibec inc.	13 210,00 \$	13 474,20 \$	13 743,68 \$	40 427,88 \$, plus les taxes applicables
École Sacré-Coeur				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.)	4 700,00 \$	4 700,00 \$	4 700,00 \$	14 100,00 \$, plus les taxes applicables
Espaces 4S inc.	4 850,00 \$	4 950,00 \$	5 050,00 \$	14 850,00 \$, plus les taxes applicables
Entreprise d'excavation Gaétan Girard (9014-8636 Québec inc.)	5 800,00 \$	5 916,00 \$	6 034,00 \$	17 750,00 \$, plus les taxes applicables

Excavation Unibec inc.	6 425,00 \$	6 553,50 \$	6 684,57 \$	19 663,07 \$, plus les taxes applicables
Terrassement Clément Dumais (9014-0740 Québec inc.)	7 450,00 \$	7 450,00 \$	7 450,00 \$	22 350,00 \$, plus les taxes applicables
USINE-ÉCOLE SCIFOR				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.)	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 200,00 \$	3 600,00 \$, plus les taxes applicables
Espaces 4S inc.	1 575,00 \$	1 650,00 \$	1 725,00 \$	4 950,00 \$, plus les taxes applicables
Entreprise d'excavation Gaétan Girard (9014-8636 Québec inc.)	2 100,00 \$	2 142,00 \$	2 184,00 \$	6 426,00 \$, plus les taxes applicables
Terrassement Clément Dumais (9014-0740 Québec inc.)	2 150,00 \$	2 150,00 \$	2 150,00 \$	6 450,00 \$, plus les taxes applicables
Excavation Unibec inc.	2 552,00 \$	2 603,04 \$	2 655,10 \$	7 810,14 \$, plus les taxes applicables
Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières (CTT)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.)	6 600,00 \$	6 600,00 \$	6 600,00 \$	19 800,00 \$, plus les taxes applicables
Espaces 4S inc.	6 950,00 \$	7 100,00 \$	7 250,00 \$	21 300,00 \$, plus les taxes applicables
Entreprise d'excavation Gaétan Girard (9014-8636 Québec inc.)	8 800,00 \$	8 976,00 \$	9 155,00 \$	26 931,00 \$, plus les taxes applicables
Terrassement Clément Dumais (9014-0740 Québec inc.)	9 175,00 \$	9 175,00 \$	9 175,00 \$	27 525,00 \$, plus les taxes applicables
Excavation Unibec inc.	9 725,00 \$	9 919,50 \$	10 117,89 \$	29 762,39 \$, plus les taxes applicables
École Notre-Dame-des-Anges				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.)	5 500,00 \$	5 500,00 \$	5 500,00 \$	16 500,00 \$, plus les taxes applicables
Martin Dufour et Frères inc.	6 431,00 \$	6 431,00 \$	6 431,00 \$	19 293,00 \$, plus les taxes applicables
Terrassement Clément Dumais (9014-0740 Québec inc.)	8 150,00 \$	8 150,00 \$	8 150,00 \$	24 450,00 \$, plus les taxes applicables
Excavation Unibec inc.	9 540,00 \$	9 730,80 \$	9 925,41 \$	29 196,21 \$, plus les taxes applicables
École secondaire Des Chutes				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Montant total
Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.)	7 500,00 \$	7 500,00 \$	7 500,00 \$	22 500,00 \$, plus les taxes applicables
Martin Dufour et Frères inc.	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	27 000,00 \$, plus les taxes applicables

Terrassement Clément Dumais (9014-0740 Québec inc.)	10 700,00 \$	10 700,00 \$	10 700,00 \$	32 100,00 \$, plus les taxes applicables
Excavation Unibec inc.	12 110,00 \$	12 352,20 \$	12 599,24 \$	37 061,44 \$, plus les taxes applicables

En conséquence,

CC-8200-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Suzanne Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Ludger Guay inc. le contrat de déneigement des cours et des stationnements de la Polyvalente des Quatre-Vents, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 50 900,52 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Ludger Guay inc. le contrat de déneigement des cours et des stationnements de l'école Hébert, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 19 449,94 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Ludger Guay inc. le contrat de déneigement des cours et des stationnements de l'école Mgr Bluteau, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 18 984,17 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Ludger Guay inc. le contrat de déneigement des cours et des stationnements du Centre d'éducation des adultes Le Retour, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 18 563,21 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence,

CC-8201-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.) le contrat de déneigement des cours et des stationnements de l'édifice Chanoine-Simard, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 28 800,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.) le contrat de déneigement des cours et des stationnements de l'école Sacré-Cœur, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 14 100,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.) le contrat de déneigement des cours et des stationnements de l'usine-école SCIFOR, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 3 600,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Déneigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.) le contrat de déneigement des cours et des stationnements du Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières (CTT), et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 19 800,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Dénéigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.) le contrat de déneigement des cours et des stationnements de l'école Notre-Dame-des-Anges, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 16 500,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Dénéigement des vétérans (9366-2658 Québec inc.) le contrat de déneigement des cours et des stationnements de l'école secondaire Des Chutes, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, au montant total de 22 500,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la direction du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

13. Transport scolaire

Aucun sujet n'a été discuté.

14. Ressources informatiques

Aucun sujet n'a été discuté.

15. Direction générale, Secrétariat général et Présidence

15.1 Nomination des représentants des groupes socioéconomiques, sociocommunautaires et des entreprises au conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets

ATTENDU l'alinéa 3° de l'article 102 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que dans chaque centre de la commission scolaire est institué un conseil d'établissement dans lequel au moins deux personnes sont nommées par la commission scolaire et choisies après consultation des groupes socioéconomiques et des groupes sociocommunautaires du territoire principalement desservi par le centre;

ATTENDU l'alinéa 5° de l'article 102 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la commission scolaire doit nommer au moins deux personnes choisies au sein des entreprises de la région qui, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, œuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre;

ATTENDU les postes de représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires à combler;

ATTENDU les postes de représentants des entreprises de la région à combler;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE les représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires pour siéger au conseil d'établissement du CFP du Pays-des-Bleuets soient :

M. Pierre-Olivier Lussier, Centre spécialisé en entrepreneuriat multi-ressources;
M. Bruno Fortin, Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy;

QUE les représentants des entreprises de la région pour siéger au conseil d'établissement du CFP du Pays-des-Bleuets soient :

M. Luc Lambert, Produits forestiers Résolu;
M. Janick Beaulieu, Groupe Rémabec.

A D O P T É

15.2 Présentation de la convention de dépôt d'archives

ATTENDU que le déposant est un organisme réputé public visé au paragraphe 6° de l'annexe de la Loi sur les archives et qu'il souhaite confier la garde de ses documents inactifs qui doivent être conservés de manière permanente à un service d'archives privées agréé, conformément au deuxième alinéa de l'article 16 de la Loi sur les archives;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 16 de la Loi sur les archives, Bibliothèques et Archives nationales du Québec peut, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, autoriser un organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe de cette loi à déposer, après entente avec un service agréé d'archives privées, ses documents inactifs auprès de ce service;

ATTENDU qu'un dépôt d'archives a été effectué en 1990 par la Commission scolaire de Dolbeau suite à une résolution du conseil des commissaires datée du 19 juin 1990;

ATTENDU qu'un dépôt d'archives a été effectué en 2003 suite à une résolution du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets datée du 25 février 2003 et que des ajouts ponctuels ont été faits au fil des ans;

ATTENDU que la convention est d'une durée de 5 ans;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire adopte la convention de dépôt d'archives à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine;

QUE M^e Annie Tremblay, directrice du Service du secrétariat général et des communications, soit autorisée à signer tout document donnant effet à cette convention.

A D O P T É

15.3 PROJET – Politique pour un environnement sans fumée en milieu scolaire

ATTENDU la Politique concernant la lutte au tabagisme actuellement en vigueur à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU la Loi sur le cannabis et la Loi encadrant le cannabis;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la politique;

ATTENDU que le nom de la politique a été modifié pour Politique pour un environnement sans fumée en milieu scolaire;

ATTENDU la consultation que la Commission scolaire désire faire auprès du comité de parents;

ATTENDU la consultation à effectuer auprès des instances syndicales;

ATTENDU le calendrier de consultation suivant :

PROJET	
Politique pour un environnement sans fumée en milieu scolaire	
9 octobre 2018	Dépôt du projet de la politique modifiée au comité consultatif de gestion.
16 octobre 2018	Dépôt du projet de la politique modifiée au conseil des commissaires.
17 octobre 2018	Début de la consultation auprès du comité de parents.
5 novembre 2018	Rencontre du comité de parents – Dépôt du projet de la politique.
12 novembre 2018	Retour des commentaires suite à la consultation.
20 novembre 2018	Adoption par le conseil des commissaires de la Politique pour un environnement sans fumée en milieu scolaire.

En conséquence,

CC-8204-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Suzanne Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de modification de la Politique pour un environnement sans fumée en milieu scolaire;

QUE ledit projet soit transmis au comité de parents et aux instances syndicales pour consultation.

A D O P T É

15.4 PROJET – Politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets se préoccupe de la santé et du bien-être de son personnel;

ATTENDU les pratiques déjà en place dans les établissements scolaires;

ATTENDU la présentation faite en table de directions de service;

ATTENDU la présentation faite au comité consultatif de gestion le 9 octobre 2018;

ATTENDU la consultation à effectuer auprès des instances syndicales;

En conséquence,

CC-8205-10-18

il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de la nouvelle politique, soit la Politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments;

QUE la Commission scolaire procède à la consultation auprès des instances concernées, selon le calendrier ci-dessous.

NOUVELLE POLITIQUE Politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments	
9 octobre 2018	Consultation du comité consultatif de gestion
16 octobre 2018	Acceptation du projet de la nouvelle politique
17 octobre 2018	Début des consultations auprès des instances concernées
12 novembre 2018	Retour des commentaires suite aux consultations
20 novembre 2018	Adoption finale de la Politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments

A D O P T É

15.5 Membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année 2018-2019

ATTENDU les articles 185 et 186 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU l'institution d'un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

Les membres du comité EHDAA pour l'année 2018-2019 sont les suivants :

- M^{me} Cathy Girard, enseignante en adaptation scolaire au primaire;
- M^{me} Pauline Fortin, enseignante en adaptation scolaire au secondaire;
- M^{me} Anne-Marie Gendron, psychologue;
- M^{me} Valérie Savard, technicienne en éducation spécialisée (soutien);
- M^{me} Sylvie Gilbert, secrétaire du comité;
- M^{me} Lyse Dufour, directrice adjointe du Service de l'enseignement et des services complémentaires;
- M. Martin Lamontagne, coordonnateur de l'équipe d'intervention jeunesse au CSSS Domaine-du-Roy;

- M. Gilles Therrien, éducateur spécialisé DI-TSA au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- M. Jérémie Gagnon, directeur des écoles Maria-Goretti et Carrefour étudiant;
- M^{me} Mireille Tremblay, parent, présidente du comité EHDA et représentante au comité de parents;
- M^{me} Julie Daigle, parent;
- M. Yves Asselin, parent;
- M^{me} Véronique Bérubé, parent;
- M^{me} Linda Gravel, parent;
- M^{me} Émilie Savard, parent;
- M^{me} Julie Genest, parent;
- M^{me} Manon Dumais, parent;
- M^{me} Gina Landry, parent;
- M^{me} Cindy Girard, parent (substitut).

15.6 Nomination des représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires au conseil d'établissement du CÉA du Parcours-et-du-Tremplin

ATTENDU l'alinéa 3^o de l'article 102 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que dans chaque centre de la commission scolaire est institué un conseil d'établissement dans lequel au moins deux personnes sont nommées par la commission scolaire et choisies après consultation des groupes socioéconomiques et des groupes sociocommunautaires du territoire principalement desservi par le centre;

ATTENDU les postes de représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires à combler;

CC-8206-10-18

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Castonguay et RÉSOLU unanimement :

QUE les représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires pour siéger au conseil d'établissement du CÉA du Parcours-et-du-Tremplin soient :

M. Louis Guénard, CSSS Maria-Chapdelaine;

M. Michel Lemieux, Carrefour jeunesse-emploi des Bleuets.

A D O P T É

15.7 Nomination des représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires au conseil d'établissement du CÉA L'Envol/Le Retour

ATTENDU l'alinéa 3^o de l'article 102 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que dans chaque centre de la commission scolaire est institué un conseil d'établissement dans lequel au moins deux personnes sont nommées par la commission scolaire et choisies après consultation des groupes socioéconomiques et des groupes sociocommunautaires du territoire principalement desservi par le centre;

ATTENDU les postes de représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires à combler;

CC-8207-10-18

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE les représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires pour siéger au conseil d'établissement du CÉA L'Envol/Le Retour soient :

M^{me} Annette Charbonneau, Sûreté du Québec de Roberval;
M^{me} Mélissa Launière, Conseil des Montagnais de Mashteuiatsh.

A D O P T É

15.8 Motion de remerciement – M. Philippe Couillard

CC-8208-10-18

Il est PROPOSÉ par M^{me} Brigitte Gagné et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets transmette ses plus sincères remerciements au député et premier ministre, M. Philippe Couillard, pour son écoute, sa disponibilité et son intérêt marqué pour la réalité de l'éducation dans la région.

A D O P T É

16. Rapport d'activités du directeur général

Le rapport d'activités du directeur général pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2018 est présenté à titre informatif.

17. Rapport d'activités de la présidente

Le rapport d'activités de la présidente pour le mois de septembre 2018 est présenté à titre informatif.

18. Rapport des commissaires-parents

Il n'y a rien à signaler.

19. Rapport des comités officiels

19.1 Comité de vérification

Il n'y a rien à signaler.

19.2 Comité des ressources humaines

Le compte rendu de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 2 octobre 2018 est présenté à titre informatif.

19.3 Comité consultatif de transport

Il n'y a rien à signaler.

20. Plan d'engagement vers la réussite

Le sujet sera discuté au lac-à-l'épaule du 20 octobre prochain.

21. Revue de presse

Il n'y a rien à signaler.

22. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

23. Période de questions accordée aux commissaires

Il n'y a rien à signaler.

24. Prochaine réunion

La prochaine réunion régulière aura lieu le 20 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

25. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par M^{me} Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉ

La présidente,

La secrétaire générale,

Brigitte Gagné

Annie Tremblay, avocate